

RAPPORT N°9

.....

**AVANCE DE SUBVENTION**

M. le Président expose :

L'association Cyclo Les Copains a sollicité la communauté de communes car l'épreuve 2019 s'est conclue par un déficit de 16 000 €.

Ce déficit a pu être couvert par les réserves financières du club. Ces dernières sont à un niveau trop faible pour permettre d'engager l'épreuve 2020.

Aussi, afin de reconstituer une trésorerie nécessaire au bon déroulement de l'organisation de l'épreuve, le Bureau propose qu'une avance de 10 000 € soit effectuée

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'attribuer une avance de subvention au titre de l'année 2020 au Cyclo Club Les Copains pour l'organisation de l'épreuve cyclo sportive 2020.
- de dire que ces crédits seront imputés au compte 6574 du budget 2019.